

C.R. Réunion de la Commission d'Utilisation des Chiens d'Arrêt 09/05/17 approuvé par le comité de la SCC le 11 juillet 2017

I – Bilan de la saison de printemps

Malgré une mauvaise reproduction au printemps dernier, le catastrophisme annoncé concernant les populations de perdreaux, gibier incontournable de nos épreuves de printemps, ne s'est pas produit. Certes on a pu constater une baisse sensible mais il restait suffisamment d'oiseaux pour permettre aux meilleurs de se mettre en évidence.

On a comptabilisé 8437 parcours (4609 en britanniques et 3828 en continentaux) pour 1055 chiens différents (615 en britanniques et 440 en continentaux) et 807 propriétaires. Le taux de classement est 13,9% en britanniques et 18,5% en continentaux.

En continentaux, les Epagneuls Bretons sont les mieux représentés avec 1595 parcours, devant les Griffons Korthals 633, les Braques Allemands 613, les Braques Français 350 et les Braques de Weimar 182. Ensuite avec moins de 100 chiens viennent les Epagneuls Français 82, les Braques d'Auvergne 63 et les Epagneuls picards 56, les autres ont moins de 50 parcours avec une moyenne de 10 parcours par chien cela représente moins de 5 chiens par races mais tous ces clubs postulent à l'organisation d'ICVO. Est-ce encore de la sélection ?

En britanniques, c'est beaucoup plus simple, les Setters Anglais sont les mieux représentés avec 2680 parcours, devant les Pointers 942, les Setters Irlandais 581 et les Setters Gordon 396.

L'Open de France de Grande Quête, sous la responsabilité d'Yves Tastet et de Jean-Claude Piat pour le compte de la CUNCA, n'a pas fait recette à cause sans doute de la concurrence des concours serbes : une seule batterie. Le gagnant, Israel de la Mazzora PM, présenté par son propriétaire amateur, M. Blanchard, devant Ivana du Mas du Zouave présentée par Franck Ginestet. Le bilan financier est à l'équilibre.

L'Open de France quête de chasse organisé à Fontaine Fourches (77) par Martine Collignon pour le compte de la Société Canine d'Ile de France, a rassemblé 119 chiens continentaux et 119 chiens britanniques. En continentaux, Groseille des Moustaches d'Or GKF gagne devant Ikar du Grand Capricorne EBM ; en britanniques, le titre revient à Latchica de l'Echo de la Forêt SAF, le titre de vice gagnant n'a pas été attribué.

Le Président fait une mise au point sur la composition des jurys de l'Open. Ce printemps, le jury initial était composé de vingt juges, moitié venant des continentaux et l'autre moitié des britanniques avec une représentativité proportionnelle aux races représentées. Ce jury a été fait comme toujours en concertation avec l'organisateur et le Président de la CUNCA. Pour la grande majorité, le jury est fait avec ceux qui se trouvent dans le circuit pour minimiser les frais. Se mettre d'accord à deux n'est pas toujours simple mais la formule me semble parfaitement satisfaisante.

Avec dorénavant bon nombre de dresseurs qui prennent la direction de l'Espagne puis de la Serbie pour l'entraînement, puis les compétitions notamment chez les chiens britanniques, la CUNCA, sur proposition d'Yves Tastet, réfléchit à l'évolution future de nos épreuves.

Jean Lassandre, membre de la CUNCA, faisait partie du jury du field de Plovan. Il en est revenu avec un sentiment très positif sur le gibier et le territoire.

II – Bilan de la Coupe d'Europe des Continentaux et de Grande Quête

La sélection a été faite sur le papier par Jean-François Maillet. Il a retenu comme titulaires : Hostar de Kéranlouan Epagneul Breton, Guibs du Pont de Cauhet Epagneul Breton, Gomis du Clos de la Papillonnière Braque Allemand, et Indra de Varmaou Braque Allemand et comme remplaçant : Janet du Pied du Mont Braque Allemand.

Une participation de 300€ sera allouée aux propriétaires des chiens continentaux ayant participé à cette Coupe d'Europe des continentaux en Croatie et une de 400€ aux propriétaires des chiens britanniques ayant participé à cette Coupe d'Europe de GQ en Serbie.

Messieurs René Gerlet et Yves Joncour ont fait partie du jury de cette épreuve disputée en Croatie. Le 1^{er} jour Gomis se classera 2^{ème} EXC et Guibs au TB. Pas de classement le 2^{ème} jour.

Lors de la réunion de la commission FCI: des continentaux, la grande majorité des pays est contre le couple à la Coupe d'Europe des continentaux . L'an prochain la Coupe se déroulera uniquement en solo les 2 jours.

La Coupe d'Europe des continentaux 2018 sera organisée en Champagne Ardennes fin mars. Pascal Burlat a déjà pris contact avec le Président de la Fédération des chasseurs de la Marne, M. Jacky Desbrosses, pour faire la réception à la maison de la Chasse à Fagnières, il lui a donné un accord de principe. La commission FCI a décidé que les 4 présidents de jury seraient croates (l'édition 2017 ayant été organisée en Croatie) avec 2 italiens, un finlandais et un suédois.

Il va essayer de placer un prix d'excellence.

Dans l'élaboration du calendrier printemps 2018, il semblerait judicieux de placer les concours de Champagne juste avant pour permettre aux concurrents étrangers d'y participer. L'inscription, pour les concurrents étrangers à ces concours concernant notamment les licences, sera facilitée.

La Coupe d'Europe ne concerne que 4 présentateurs au plus, compte tenu de la période relativement restreinte pour nos épreuves françaises, des concours ouverts seront en parallèle de cette épreuve. Enfin le bilan financier sera neutre pour l'organisateur.

L'équipe de France de Grande Quête sélectionnée par Jean-Yves Guilhemjouan était composée de : Gucci des Buveurs d' Air pm, H de Feuten Bleiss Sam, Isidore de la demi Brume pm Filou du Mas d'Eyraud Sam Remplaçant: Israël de la Mazorra pm

Aucune demande n'ayant été faite, les engagements ont été réglés tardivement.

Aucun chien français n'est au classement de cette édition 2017. A cause d'un dysfonctionnement avec le fournisseur des tenues, celles-ci seront remises prochainement.

III – Calendrier de l'automne et Sélection pour le Championnat du Monde 2017

Les référents ont reçu en mars un canevas des fields gibier tiré organisés par les canines avec un courrier explicatif.

Le projet est examiné en séance et a nécessité quelques ajustements. Il sera envoyé aux référents pour une dernière vérification de leurs coordonnées.

Rappels aux organisateurs, en gibier tiré un club de race ne peut organiser que TROIS épreuves, un club de race ou un club d'utilisation doit avoir l'accord de la Canine Régionale où se déroule l'épreuve et un CACIT ne peut être accordé que si, l'année précédente, l'épreuve a rassemblé au moins vingt-cinq chiens, ce nombre est ramené à vingt pour les concours de montagne.

En raison des particularités du BICP et parfois d'un manque de discipline de la part d'organisateur peu enclins à recourir aux nouvelles méthodes, Joël Chauvet ne veut plus gérer le Calendrier du BICP. Il faudra donc trouver une solution.

Il faut impérativement, dans les quinze jours, envoyer les résultats à la SCC ou prévenir de l'annulation afin que cette dernière puisse communiquer à la FCI les noms des chiens ayant obtenus le CACIT et la RCACIT, faute de transfert dans le délai imparti la FCI inflige des pénalités. Dorénavant sur l'affichage des résultats, la distinction sera faite entre « Indisponible » et « Annulé ».

IV – Préparatifs Championnat du Monde

Le championnat du Monde 2017 gibier tiré aura lieu à Herm sous la responsabilité de l'ACT des Landes et de la CUNCA. Les dates retenues sont 27, 28 et 29 octobre.

Serge Guilbert, nouveau Président des Rencontres St Hubert, donne un accord de principe à la participation de la France à ces Championnats du Monde

La sélection pour ce Championnat du Monde aura lieu à Escource le 16 octobre pour les britanniques et le 17 octobre pour les continentaux. Suite au forfait de la France l'an dernier pour cause de caudectomie, messieurs Dominique Leickman et Jacques Beillard sont reconduits comme sélectionneurs.

Pour le reste Jean-Guy avec son équipe prépare activement la manifestation

V – Résultats examens CUNCA

Sept candidats ont passé le contrôle Emmanuelle Salles, Frédéric Bennet, Stéphane Etcheverry, Jean-Joël Courthial, Fabrice Muscari, Olivier Réau, Olivier Teillier

Après correction, ont été reçus et pourront poursuivre leur cursus : Frédéric Bennet, Stéphane Etcheverry, Jean-Joël Courthial et Fabrice Muscari ; sont définitivement éliminés après un 2^{ème} échec : Emmanuelle Salles, Olivier Réau, Olivier Teillier

VI – Résultats de nomination des juges stagiaires

Trois candidats ont passé leurs contrôles ce printemps pour devenir juge stagiaire Jean-Marc Alary et Gérald Panafieu pour la quête de chasse et Christophe de Defreneix pour la Grande Quête.

Les enveloppes cachetées des examinateurs sont ouvertes en séance. Les demandes de nomination seront faites pour la commission des juges de juin.

- Gérald Panafieu et Christophe de Defreneix ont satisfait à toutes les exigences, ils seront donc proposés.
- Jean-Marc Alary a obtenu trois « Aptes », il pourra repasser les cinq contrôles une 2^{ème} et dernière fois.

VII – Examens de qualification automne 2017.

Pour le second semestre, Martine Gotti, Jean-Baptiste Drain et Thiery Soustre souhaitent passer leurs contrôles en vue de devenir juge qualifié. Le Président fera le nécessaire.

VIII – Ebauche de la révision du « Règlement des Epreuves de Travail »

Le « règlement des épreuves de Travail » a été validé par le comité de la SCC le 22 mai 2012. Depuis cette date, la CUNCA a proposé au comité de la SCC un certain nombre de modifications. Ces modifications ont été validées. En conséquence, il serait bon de procéder à une nouvelle édition réactualisée.

Avant cette réédition, la CUNCA propose :

Article 3

Attribution du CACIT.

Cas particuliers : Si un seul CACT est décerné, le chien devra faire un barrage avec un bye, **sauf en Grande Quête**, pour démontrer ses qualités de « barragiste ». Si ce barrage est concluant, la RCACT, au cas où il y a une, devra aussi faire un barrage pour se voir attribuer la RCACIT.

Article 6

Interclubs ayant valeur d'ouvert :

- Pour les races britanniques : les quatre clubs
- Pour les races continentales : **toutes les races continentales,**

Si un organisateur n'a pas les terrains suffisants pour accueillir tout le monde, il pourra toujours faire un ICP et là les concurrents pourront participer en solo et en couple.

Ainsi il ne sera plus nécessaire d'avoir à demander les autorisations aux clubs invités mais un club aura toujours la possibilité de ne pas participer en demandant à la CUNCA de statuer. En cas de réponse favorable de la CUNCA, alors l'ICVO se transformera en ICP

Article 11

Les conditions d'engagement (limitation éventuelle du nombre de concours et date limite d'inscription) sont définies par l'organisateur et figurent au calendrier publié par la CUNCA.

Aucune inscription ne sera acceptée après la clôture (fixée par la société organisatrice) des engagements soit au moins 10 jours avant le concours (date de réception).

La société organisatrice se réserve le droit de refuser tout engagement qu'elle croirait ne pas devoir admettre pour des raisons motivées et communiquées au responsable de la C.U.N.C.A pour avis, de même elle se réserve celui de procéder au remboursement d'un engagement d'abord accepté puis refusé.

La commission sollicitera l'avis du juriste de la SCC pour déterminer clairement dans quels cas un organisateur peut refuser un engagement.

Article 15

- En quête de chasse et quel que soit le type d'organisation, un conducteur ne pourra présenter, le même jour, que 12 chiens au maximum.
- S'il ne présente qu'en solo, ses chiens pourront être répartis dans deux concours, avec un maximum de 6 chiens par concours.
- S'il n'a que des chiens engagés en couple, tous les chiens seront dans le même concours
- S'il a des chiens engagés en solo et en couple, il aura ses chiens engagés dans deux concours avec un maximum de huit ~~six~~ chiens en solo.
- Si le même jour, un conducteur participe à un concours ouvert et à une ou plusieurs spéciales de race ou interclubs partiels, il pourra alors présenter dans trois concours. Dans les concours ouverts ou interclubs ayant valeur d'ouvert, un chien ne pourra courir, le même jour, qu'une seule fois en solo ou en couple, suivant ses récompenses obtenues précédemment.

Dans les spéciales de race et interclubs partiels, un chien pourra, le même jour, courir dans deux types de concours (une fois en solo et une fois en couple ou une fois en concours d'amateurs et une fois en solo)

- En Grande Quête un conducteur est autorisé à présenter 15 chiens par jour dans une seule batterie.

Article 38

En couple continentaux et britanniques, le chien :

- qui, sans rien montrer, obligera son partenaire à patronner deux fois sera éliminé.
- qui, dans la minute, ne patronnera pas et volera le point à son concurrent à l'arrêt ne se verra pas accorder le point, bien que non éliminé.
- qui aura été éliminé pendant l'épreuve, sera retiré et ne terminera pas le temps de son partenaire. Ce dernier terminera le temps qui lui reste à accomplir en fin de concours, associé à un nouveau partenaire/concurrent. Non présenté aux juges, qui devront être disponibles jusqu'à 16 h, il sera déclaré « forfait ».

Article 78

Dans les concours en solo,

- Sur gibier sauvage, le nombre de chiens par concours ne peut ni dépasser dix sauf s'il n'y a que onze chiens engagés en solo, ni être inférieur à six.

BICP Article 2

Un BICP ne peut être organisé que lorsqu'au moins 6 chiens participent à l'épreuve.
Un juge pourra juger au maximum 8 chiens s'il les examine dans les deux disciplines.
Un juge pourra juger au maximum 16 chiens s'il ne les examine dans une seule discipline.
Un groupe ne peut donc comporter que 16 chiens au maximum. Au-delà de ce maximum, les organisateurs augmenteront le nombre de groupes.
Un même conducteur pourra présenter au maximum 6 chiens à l'examen.

BICP Article 23

Attribution du CACIT dans un BICP : la Commission se réserve le droit de l'attribuer ou pas mais, dans tous les cas, au moins seize chiens devront participer à l'épreuve à l'exception de la COUPE DE France DE CHASSE PRATIQUE qui est une épreuve organisée après sélection.

Enfin devant le nombre grandissant d'épreuves, la CUNCA réfléchit à la manière de diminuer ce nombre et ainsi éviter aux clubs de se faire concurrence entr'eux ou avec les canines aux mêmes dates.

IX – Organisation Open de France automne 2017 et finale du BICP

L'Open automne 2017 aura lieu les 3 et 4 novembre à Monteils sous la responsabilité de Jean-Pierre Marye et de l'ACT du Tarn et Garonne. La date a été un peu reculée pour placer l'Open en fin de circuit. La composition du jury sera assurée conjointement par le Président de la CUNCA et l'organisateur de Monteils.

La Finale Nationale de Chasse Pratique se déroulera en région Auvergne à Vassivière le vendredi 10 novembre sous l'étiquette de la CUNCA avec René Gerlet et Jean Lassandre aux manettes.

X - Open de France printemps et automne 2018

Pour l'Open d'automne la CUNCA a déjà donné un accord de principe pour l'organisation par la SCO dans les betteraves.

Pour celui du printemps, il serait bon de nouer un partenariat avec un GIC voire une Fédération pour pérenniser cette épreuve sur un même lieu comme jadis à Génicourt ou Château Landon.

XI – Bilan sur la redevance sur les engagements.

Toutes les redevances ont été réglées quelque fois tardivement.

X II – Questions diverses

- a) Bilan financier de l'année

Recettes :

Redevance CUNCA : 17600€ + redevances 2016 réglées en 2017
Licences 20000€
Engt 4200€

Dépenses :

Déplacements : 18000€
Assurance : 8000€
Hébergement + restauration GQ : 4200€
Inscriptions manifestations : 4200€
Coupes : 1200€
Dépenses diverses

A la date du 24 avril 2017, le bilan comptable de l'exercice 2016 est de : **+6401,82€**

Ce bénéfice nous permet d'envisager sereinement l'organisation des championnats du Monde en 2017 et des Coupes d'Europe continentaux et Grande Quête au printemps 2018.

.....

- b) Pour le fonctionnement de la CUNCA, une allocation de 500€ pour les consommables est attribuée au webmaster et au Président sur présentations de factures.
- c) Courriers de M.Jacques Beillard
Ce courrier rapporte le comportement d'un concurrent lors du field-trial de Poix. Des explications seront demandées à ce concurrent.
- d) Courrier M. Jacques Daniel
Sollicitée par monsieur Daniel, la CUNCA maintient l'interdiction pour l'intéressé d'organiser des épreuves figurant sur les calendriers officiels de la SCC."
- e) Lecture des courriers et mails de
M. Jean-Louis Ricard
M. Fouquay
M. Tanguy

Ces courriers et mails ont été lus à titre d'information des membres de la CUNCA et ne nécessitent pas pour l'instant de prise de position.

Personne ne désirant plus prendre la parole, la séance est levée à 16h45.